Hôpitaux de Toulouse	HELISTATION RENCONTRE AVEC LES RIVERAINS 19 AVRIL 2011	DIRECTION SITE PURPAN Rédacteur : Mme A. BROSSARD Réf. : HF/AB/JL/

RELEVE DE CONCLUSIONS RENCONTRE DU 19 AVRIL 2011

Lieu de la réunion : Salle François de Purpan

Participants	Fonction/Service	Diffusion
Madame Elisabeth Belaubre	Maire Adjoint - Mairie de Toulouse	x
Monsieur Pierre Lacaze	Mairie de Toulouse	x
Madame Monique Durrieu	Mairie de Toulouse	x
Monsieur G. Soulié	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud (DSAC Sud)	x
M. Hugues Ferrand	Directeur – Hôpital Purpan	x
Docteur Villacèque	SAMU	x
Syndics de Copropriétés		x
Les Riverains		x

M. Lacaze rappelle la position de la Ville de Toulouse. Elle reconnaît l'existence des nuisances sonores et demande la recherche de solutions pour cesser ou diminuer ces nuisances. Elle reconnaît également la mission de service public du CHU et du SAMU.

Mme Belaubre souhaite que les riverains soient accompagnés pour retrouver les conditions d'une vie normale et admet le service indéniable que rend l'hélistation.

M. Ferrand regrette la tenue décalée dans le temps de cette réunion, mais les Urgences du CHU étaient rentrées dans le dispositif « Hôpital sous tension » ces derniers mois.

Le CHU est conscient des demandes de riverains pour diminuer ces nuisances.

Les raisons du positionnement actuel de l'Hélistation sont connues et relèvent essentiellement de contraintes réglementaires fortes qui n'étaient pas à l'époque compatibles avec l'ouverture du bâtiment PPR. Aujourd'hui, le nombre de vols effectués est en dessous du niveau prévu dans le dossier initial.

L'avitaillement sur place a permis de diminuer d'environ 25 % le nombre d'aller et retour.

Un travail portant sur la recherche de nouvelles procédures de départ et d'arrivée a été réalisé afin de minimiser, dans la mesure du possible, les nuisances perçues par les riverains.

M. Soulié indique que les arrivées et les départs ont été en effet modifiés et portés sur une nouvelle carte réalisée en Juillet 2010. Il est notamment spécifié d'éviter le survol des zones fortement urbanisées en passant par l'avenue des Arènes Romaines, l'Hôpital des Enfants et la Garonne.

Ces nouvelles procédures de circulation aérienne sont correctement respectées par les pilotes. Ponctuellement ou sur plainte de riverain, la DSAC Sud réalise des contrôles des trajectoires par radars. Une lettre a également été adressée aux pilotes et au Service de Navigation Aérienne Sud (SNA Sud) pour les sensibiliser sur les contraintes environnementales propres au site de Purpan.

DISCUSSIONS AVEC LES RIVERAINS

Les riverains regrettent l'horaire de cette réunion qui est trop tôt pour les personnes actives.

Ils souhaitent que leurs souffrances soient prises en compte car c'est leur santé qui est en jeu.

- ***Constats sur les vols des hélicoptères*** :

Le trajet des hélicoptères vers le Nord n'est pas respecté. Dans ce cas, le pilote devrait être sanctionné. Il faudrait trouver un point d'entrée moins bruyant.

Certains appareils sont plus bruyants que d'autres et réveillent les riverains la nuit. Le CHU n'est plus dans le cadre de la réglementation concernant les nuisances sonores. Parfois, le survol des habitations est tellement proche que les murs et les objets vibrent. Il est légitime d'être inquiets par rapport à un éventuel crash d'hélicoptère.

De plus les hélicoptères sont polluants suite au démarrage des turbines et des odeurs de kérozène se dégagent au moment de l'atterrissage et détériorent la qualité de l'air.

Pour M. Soulié, il est possible que les pilotes qui ne viennent qu'une à deux fois par an soient moins attentifs au respect des procédures de circulation aérienne publiées que les pilotes basés sur place. Les trajectoires sont vérifiées ponctuellement par le service Développement Durable de la DSAC, le dernier contrôle datant du 17 Avril entre 15 h et 22 h.

M. Ferrand, suite à la demande des riverains, propose d'organiser la prochaine réunion le soir. Il répond sur les possibilités de crash en expliquant que des mesures à titre préventif sont prises pour éviter de tels risques.

Le CHU espère réduire encore l'activité de l'hélistation en transférant l'un des deux hélicoptères sur Rangueil. Mais il faut assurer en même temps la meilleure couverture possible des urgences. Des discussions ont lieu aujourd'hui entre le CHU, l'ARS et la DGAC pour rendre opérationnel ce projet. L'objectif est de réduire de 40 à 45 % le nombre d'arrivées à l'hélistation de Purpan des hélicoptères du CHU.

Le Dr. Villacèque explique que la délocalisation sur Rangueil d'un hélicoptère implique de monter une nouvelle équipe, de trouver de nouveaux locaux et du nouveau matériel. Le projet est en cours de validation auprès de l'ARS.

La régulation du SAMU a pris également la décision de recourir à un véhicule au lieu d'un hélicoptère pour toute intervention inférieure à 30 – 35 km.

Les riverains souhaiteraient que l'hélistation de Purpan ne soit plus utilisée la nuit entre 22 h et 6 h du matin.

- ***Elévation de l'actuelle hélistation de 10 à 15 mètres*** ?

Mme Borie répond que cette nouvelle élévation de 10 mètres demanderait de reprendre la structure du bâtiment et sa résistance au vent.

- ***Transfert de l'hélistation sur le bâtiment PPR*** ?

Selon M. Ferrand, cette opération coûterait de 7 à 12 millions d'Euros.

- ***Transfert de l'hélistation sur l'URM*** ?

Mme Borie informe que les travaux du bâtiment URM débutent en Septembre 2011. Cette question a été mise à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance en Juillet 2010, il n'a pas retenu cette hypothèse dont le coût serait de 2 à 3 millions d'Euros pour un budget total de 90 millions d'Euros. Le bâtiment

de l'URM n'a pas du tout été conçu dans cet objectif là au niveau de la toiture. L'URM sera deux étages moins haut que le PPR. Le CHU n'a pas les moyens de remplir les volumes correspondant à deux étages hospitaliers.

Le Dr. Villacèque reste très sceptique concernant ce scénario. Le cône d'envol demanderait à passer près de l'hôpital des enfants.

M. Ferrand rajoute que même si cette construction était possible, l'avitaillement sur place est exclu et conduirait à isoler tous les bâtiments autour de l'URM.

Les riverains regrettent que l'on oppose à la question des vies humaines celle du budget et d'un coût. Ils trouvent insensé qu'aucune hélistation n'ait été prévue sur les Urgences 2000 : l'intérêt des hôtels en construction n'a-t-il pas été privilégié par le CHU ?

Mme Borie répond qu'à aucun moment le CHU n'a pris en compte l'intérêt des hôtels.

M. Ferrand propose, suite à la demande des riverains et élus présents, de solliciter le Directeur Général du CHU pour inscription à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance de l'hypothèse d'une hélistation sur l'URM.

- Impact des nuisances sur les conditions de vie sanitaires et sociales : quelle indemnisation ?

Les riverains supportent des décibels au-delà des seuils de tolérance établis par l'OMS et mettent en péril leur santé. Le CHU a fait une erreur en choisissant cet emplacement de l'hélistation sans enquête publique auprès des riverains. L'erreur doit être réparée.

Cette erreur a été cautionnée par la Préfecture.

Les nuisances de l'hélistation ont également un impact sur le sommeil et le développement des enfants, notamment sur le plan scolaire.

C'est au CHU de venir vers les riverains et de les protéger en leur adressant un expert.

Se rajoute également le problème de dévaluation du patrimoine immobilier.

Les riverains ont l'impression que le CHU se moque d'eux alors qu'ils ont subi ces choix. Ils demandent à être associés au choix d'un nouveau lieu pour l'hélistation.

Ils demandent que soit revue l'opportunité de la construction du bâtiment PPR pour déplacer l'Hélistation, alors que le site de l'Hélistation actuel fait suite à une série d'erreurs.

Le surcoût de la création d'une Hélistation sur le nouveau bâtiment de l'URM, évoqué ci-dessus par Mme Borie paraît dérisoire aux riverains. En effet, il paraît justifié au regard des nuisances fortes subies par les riverains. Il faudrait comparer ce surcoût au coût des dédommagements potentiels et des aides à l'isolation phonique des riverains.

Ils souhaitent qu'un plan soit circonscrit avec tous les partenaires pour établir les indemnisations liées aux nuisances.

EN SYNTHESE :

M. Lacaze indique que la Ville de Toulouse demande à examiner toutes les solutions déjà énoncées :

- La sur-élévation de l'actuelle hélistation.
- Son positionnement sur URM.
- La délocalisation d'une équipe sur l'hélistation de Rangueil, le plus tôt possible mais avec une échéance qui se mesure en mois.
- L'application du principe « pollueur = payeur » avec la mise en place d'outils permettant de quantifier les particules dans l'air.
- Œuvrer pour l'obtention d'un Plan de Gène Sonore (PGS).
- Un plan d'indemnisation concernant la perte de valeur patrimoniale de l'habitat. Il n'existe pas de fonds ouvert sur ce sujet à la Mairie de Toulouse, ni d'Experts. Cependant un avis peut être demandé au service juridique municipal.
- La demande d'un engagement plus fort de la part de la Préfecture sur ce dossier.

Mme Durrieu pense qu'il faut inciter la Préfecture à recevoir les associations de riverains, le CHU et la Ville de Toulouse car c'est une question de santé publique. L'accumulation des dépassements de seuils de décibels représente un véritable danger pour les habitants. Toutes les études et expertises doivent être menées. L'ORAMIP, par exemple, pourrait être interrogé sur la qualité de l'air.

La mise en place d'une cinquième équipe à Rangueil n'exclut pas le projet de transfert de l'hélistation.

M. Ferrand rappelle que le dossier de l'hélistation a été instruit en toute légalité tenant compte des normes et réglementation en vigueur et a obtenu l'autorisation d'être exploité par la Préfecture.

Dans un même temps, le CHU souhaite prendre en compte les demandes des riverains sans, en aucun cas, se moquer d'eux. Il recherche dans ce dossier la meilleure solution permettant de répondre à ses missions et au respect de son environnement.

Quant à la question des coûts, tout ne peut pas être mis au même niveau surtout dans le domaine de la santé. Toutefois, les estimations financières données ce jour répondent aux questions posées par les riverains lors de la précédente réunion.

Aujourd'hui l'ARS mène une réflexion sur la desserte héliportée dans l'ensemble de la région en vue d'une meilleure répartition de l'aide médicale urgente et dans ce cadre, la création d'une cinquième équipe du SMUR à l'hélistation de Rangueil a été demandée en priorité par le CHU. Le délai de réalisation d'une telle opération est lié à la faisabilité technique en cours d'étude et des modalités organisationnelles.

Enfin, en cas d'erreurs avérées dans ce dossier, et dans le cas d'une demande d'indemnisation, le service juridique du CHU se tient à la disposition des riverains pour toute demande de renseignement.

*****